

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/...../T/2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE QUATRE SALLES DE CLASSE ET UN BLOC LATRINE DU CEM GASANDA, CONSTRUCTION D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE CANGWE, CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 30 KIOSQUES DU MARCHÉ CENTRALE DE BURURI.

- **Date de publication** : 18/04/2018
- **Date d'ouverture des offres:** 07/05/2018

1. Objet de l'Appel d'Offres

- Par le présent Avis d'Appel d'Offres (AAO) la commune de BURURI invite les Soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux de construction d'un bloc de quatre salles de classe et un bloc latrine du CEM Gasanda, construction d'adduction d'eau potable de Cangwe, construction d'un bloc de 30 kiosques du marché centrale de Bururi.

Le marché des travaux est en trois lots :

- Lot1 : Construction d'un bloc de quatre salles de classe et un bloc latrine du CEM Gasanda.
 Lot2 : Construction d'adduction d'Eau potable de Cangwe.
 Lot3 : Construction d'un bloc de 30 kiosques du marché centrale de Bururi.

2. Financement du marché

Le présent Marché est financé par le Gouvernement du Burundi sur le Budget Général de l'Etat exercice 2018 via FONIC pour les projets d'investissements communaux.

3. Caution de soumission.

- Lot1 : un million neuf cent trente neuf mille deux cent septante sept (1.939.277fbu).
 Lot2 : deux million neuf cent trente neuf mille quarante deux franc bu (2.939.042 franc bu).
 Lot3 : deux million nonante et un mille neuf cent quatre-vingt mille franc bu (2.091.980 franc bu).

NB : le chèque certifié n'est pas accepté.

4. Spécifications du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués par quatre lots. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de trois mois.

5. Conditions de participations

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales, participant à titre individuel ou dans le cadre du groupement de soumissionnaires (consortium) et possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
 Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics ne peuvent pas participer à l'appel d'offres.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à tout moment pendant les heures de services de 7h 30 min à 15h 30 min au secrétariat de la Commune Bururi à partir de la date de publication du Présent avis d'appel d'offres. Il peut être obtenu auprès de la même commune sur présentation de deux (02) bordereaux de versement totalisant un montant de cent mille (100 000) francs burundais : cinquante mille francs burundais au compte n° 1101/004-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi et cinquante mille francs burundais au compte n° 090 124-01 ouvert au nom de la commune Bururi dans les livres de la **BBCI agence de Bururi**.



7. Visite des sites de travaux

Une visite des sites des travaux aura lieu en date du 27/04/2018 à partir de 10 heures:

La visite des lieux des travaux doit se faire en compagnie d'un responsable de la commune compétant. Les couts relatifs à la visite sont à la charge du soumissionnaire.

8. Date limite de dépôt des offres

Les offres devront être déposées contre remise d'une attestation de dépôt le 07/05/2018 au plus tard à **9heures 30 minutes** précises au secrétariat de la commune Bururi.

Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le 07/05/2018 à 10 heures en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés publics. Un cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il adresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal. Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les Soumissionnaires présents.

10. Critères de qualification des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché : à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

10.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Les Statuts du soumissionnaire (personne morale);
4. L'Attestation de non redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR; et en cours de validité
5. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF);
6. Une adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
7. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce valide d'au moins trois mois;
8. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
9. Une attestation de capacité financière délivrée par une banque commerciale agréée ou toute autre institution bancaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
10. Registre de commerce (copie).

10.2. Au niveau technique :

1. L'organisation des travaux le planning d'exécution des travaux ;
2. Les qualifications et l'expérience des principaux responsables et techniciens affectés sur le chantier dont la candidature est proposée pour le marché (photocopies des diplômes certifiées conformes à l'original par les services du Ministère ayant l'Education dans ses attributions + curriculum vitae signé et daté d'au moins un mois+attestation de service rendu);
3. Les références générales et similaires du présent marché de l'entrepreneur (au moins 2 chantiers analogues + PV de réception définitifs ou provisoires ;
4. Expérience général de l'entreprise d'au moins deux ans (voir statut).

10.3. Au niveau financier :

1. Le bordereau des prix unitaires ;
2. Le cadre du détail quantitatif et estimatif;
3. La garantie de soumission ;
4. L'acte (formulaire) de soumission ;
5. Le chiffre d'affaire de deux dernières années ;

Fait à Bururi, le 15/04/2018

NRIMBERE NESTOR

L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMUNE BURURI ET PERSONNE

RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

